

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2007 à 20 H 30

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 12 janvier 2007, sous la présidence de Monsieur François CHAVENT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.30, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. CHAVENT, M. LETHENET, M. BARRET, M. FORESTIER J.C, M. FORESTIER D, Mme THOMAS, Mme GIRIN (MERLIN), M. BASTIAN, Mme BONNEL, M. VERMAELEN, Mme LOISEAU, M. CAMPION, M. LAMURE, Mme LEAL, Melle TARRARE, M. JOB, Mme BUHON, M. ALBAN, M. MEUNIER, M. ALTHEN.

Absents excusés :

Mme ASPLET, Mme FAVEL.

A donné un Pouvoir :

Mme FAVEL, représentée par Mme THOMAS.

M. BASTIAN a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des 4 DIA, qui n'ont pas été préemptées par le Maire dans le cadre de ses attributions (selon délégation de l'article L2122-22 du CGCT et délibération du 6 avril 2001).

| | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|----------|
| 1.Habitation | av. de Thiollet AH 827 | 157 000€ |
| 2. Habitation et local commercial | rue de Mâcon AD 109 | 200 000€ |
| 3. Habitation | 24 rue de Châtillon AD 186 | 195 000€ |
| 4. Habitation | 53b, rue de Saint-Trivier AE 13 | 180 000€ |

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2. Garantie d'emprunt de 20 000€ pour le tennis dub

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les projets de travaux du tennis club concernant la réfection des courts de tennis n°1 et 2 en béton poreux (terrains actuellement en terre battue) pour un montant estimatif de 42 200 € TTC.

Il présente la demande de garantie d'emprunt émanant de cet organisme pour l'obtention d'un prêt d'un montant de 20 000€ contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est pour une durée de 5 ans et au taux fixe de 5.2%.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte de garantir l'emprunt de 20 000€ contracté par le tennis club selon les conditions financières suivantes :

- durée : 60 mois
- taux fixe : 5.20%
- taux effectif global : 5.616%
- amortissement progressif du capital en 60 échéances constantes.

N°3. Autorisation de travaux à la Compagnie des Archers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier du 13 décembre 2006 de la Première Compagnie d'Archers Montmerle 3 Rivières concernant le projet d'aménagement du jeu Beursault pour permettre l'accès des handicapés. Les travaux, pour un montant total estimatif de 23 591€, comprennent la réalisation d'une couverture, la mise en place de mains courantes, l'aménagement de trottoirs et de rampes d'accès pour un cheminement avec une pente inférieure à 5%.

Il explique que la Compagnie d'Archers a obtenu une subvention d'équipement de 18 000€ de la part du Centre national pour le Développement du sport et sollicite la commune pour l'autoriser à réaliser les travaux sur un terrain communal (parcelles AH 258 et 259).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise la Première Compagnie d'Archers à réaliser les travaux d'aménagement du jeu d'arc de tir Beursault pour handisport en se conformant aux règles d'urbanisme.

N°4. Modification de la participation du syndicat des eaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention signée le 1^{er} février 2005 avec le Syndicat des Eaux de Montmerle et ses environs qui précise les conditions de la mise à disposition d'un local sis dans le bâtiment de la mairie et qui prévoit que le montant de la participation du syndicat pour les frais de fonctionnement peut être réévalué chaque année. Il propose d'augmenter de 250€ le forfait administratif, ce qui porterait la participation du syndicat des eaux à 2 850€ à partir de l'année 2007.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-**Fixe** le montant de la participation annuelle aux frais de fonctionnement due par le Syndicat des Eaux à la commune de Montmerle à **2 850€** à compter de 2007.

-**Dit** que les crédits sont inscrits sur le compte 70878 du budget de l'exercice en cours.

-Et **autorise** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

N°5. Modification de l'Indemnité d'exercice de missions des Préfectures

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU la délibération du 27 janvier 2005 portant sur l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,

CONSIDERANT la manière de servir de l'adjoint administratif bénéficiaire de cette indemnité,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de modifier la délibération du 27 janvier 2005 en portant à 1,4 le coefficient attribué à l'Adjoint administratif exerçant des fonctions de comptabilité, urbanisme et gestion de personnel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de l'année en cours (article 64118).

N°6. Tarifs 2007

Sur proposition de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de modifier ainsi qu'il suit le montant des loyers annuels et tarifs à compter du 1^{er} février 2006 :

- | | | |
|------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| • Licence de la baignade | 1 700 Euros | tarif inchangé |
| • le Comité Médical (C.H.I) | 350 Euros | |
| • Loyer impasse des Terreaux ESCOT | 1 000 Euros | |

Pour les particuliers

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| • Location grande salle des fêtes | 330 Euros |
| • Location petite salle des fêtes | 190 Euros |

Pour les entreprises de la CCM3R et les associations privées de Montmerle :

- | | |
|-----------------------------------|------------------|
| • Location grande salle des fêtes | 165 Euros |
| • Location petite salle des fêtes | 95 Euros |

• Marchés hebdomadaires :

- | | | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Abonnement pour 3 mois : | 3,75 € le ml | tarif inchangé |
| Forain non abonné (passage) : | 0,90 € le ml | tarif inchangé |

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Bibliothèque :
Résidents, cotisation par famille : **11€ par an** **tarif inchangé**
Non résidents, cotisation par famille : **16.5€ par an** **tarif inchangé**
Cotisation des groupes extérieurs : **33€ par an** **tarif inchangé**
- Site cinéraire :
Columbarium 15 ans : **420€**
Columbarium 30 ans : **840€**
Nomiris 15 ans : **80€**
Nomiris 30 ans : **160€**

N°7-1. Modification du règlement de la salle des fêtes

Monsieur le Maire, pour mettre en conformité le règlement de la salle des fêtes avec les tarifs de location votés par le Conseil Municipal, propose à l'Assemblée de modifier l'article 15 de ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Adopte le libellé suivant pour l'article 15 du règlement de la salle des fêtes :

Article 15 : Redevance

La mise à disposition de la salle et des équipements est gratuite pour les associations de la commune, dédiées à l'animation de la vie locale, dans l'exercice normal et habituel de leurs activités et les manifestations qu'elles organisent dans l'intérêt public général. Il en est de même pour les structures (associations ou organismes émanant des collectivités) qui réalisent des actions en faveur des collectivités en dehors de tout cadre commercial.

Pour les autres utilisateurs (particuliers et associations d'intérêt privé de la commune, entreprises de la communauté de communes), la location se fera à titre onéreux et le montant de la location sera payé d'avance 15 jours avant l'organisation.

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, chauffage éclairage, nettoyage des sols etc.). Il est fixé par délibération du conseil municipal.

N°7-2. Aménagement de la Place de l'église : demande de subvention au titre de la D.G.E.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 15 septembre 2006, le projet d'aménagement de la place de l'église a été approuvé.

Le coût estimatif des travaux, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, s'élève à 300 000€HT, soit 358 800€TTC. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction du projet définitif qui sera proposé par le maître d'œuvre.

Il précise que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'opération pour un montant de travaux estimés provisoirement à 300 000€HT, soit 358 800€TTC,

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Demande à Monsieur le Préfet, dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, l'attribution d'une subvention par le Ministère de l'Intérieur.

Précise que cette opération sera inscrite au budget primitif 2007 (section d'investissement, opération n°236) et dit que le financement complémentaire sera assuré par le recours à l'emprunt.

N°7-3. Aménagement de la place de l'église : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 15 septembre 2006, le projet d'aménagement de la place de l'église a été approuvé.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 300 000€HT, soit 358 800€TTC. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction du projet définitif qui sera proposé par le maître d'œuvre.

Il précise que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (Ministère de l'Intérieur).

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'opération pour un montant de travaux estimés provisoirement à 300 000€HT, soit 358 800€TTC,

Précise que cette opération sera inscrite au budget primitif 2007 (section d'investissement, opération n°236),

Sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat sur les crédits 2007 du budget du Ministère de l'Intérieur « programme 122, action 01, de la mission relations avec les collectivités territoriales pour des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

Informations du Maire

-Monsieur le Maire présente la courbe 2006 d'évolution du chômage concernant les habitants de la commune et qui présente une baisse.

-Remerciements du Maire de Bourg en Bresse pour la participation de la commune aux Floralies.

-Pétition des usagers des trains régionaux adressée à la Région pour réclamer un service plus adapté aux besoins.

-Sur la base des deux propositions de l'association le Clos des Cariatés pour la dénomination de l'impasse du lotissement, le conseil retient celle d'impasse des cannelles. Monsieur le Maire précise que, comme pour tous les lotissements ayant fait l'objet d'une décision au précédent conseil, la commune fournira les plaques de rue et de maison.

-Loto du Sou des écoles le 28 janvier à partir de 14h.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport des commissions

***Commission cadre de vie**

Monsieur BARRET indique que la commission ne s'est pas réunie. Il rend compte de la consultation en cours pour la maîtrise d'œuvre de la place de l'église.

***Commission tourisme**

Monsieur FORESTIER Daniel indique que la commission a décidé d'opter pour la fermeté vis-à-vis des familles qui n'ont pas respecté le règlement au cours de la saison 2006 et provoqué de fortes nuisances pour les autres campeurs et des dégradations sur la commune, en ne les acceptant pas en 2007.

***Conseil des enfants**

Une rencontre est programmée avec Monsieur PHILIPPON, conseiller général. La chasse aux œufs est programmée pour le 21 avril 2007.

***Commission travaux**

Monsieur MEUNIER demande que la commune fasse jouer la garantie décennale pour des travaux qui se dégradent dans les sanitaires du camping.

***Commission finances**

Monsieur LAMURE propose de réunir la commission dans les 15 prochains jours.

***Montmerle info**

La prochaine sortie est prévue début avril. Monsieur le Maire veut ajouter une double page sur les nouveaux bureaux de vote avec un plan.

***Commission culture**

Monsieur FORESTIER Jean-Christian indique qu'il a été contacté par l'association du cheval Pinto qui demande à renouveler l'organisation du championnat de France à l'occasion de la foire.

Tour de table

-Le 20 janvier, le Comité des fêtes organise une activité moules frites.

-Monsieur ALTHEN demande des précisions sur le protocole à respecter dans le cadre de l'accueil des personnes âgées lors du repas de début d'année. Monsieur le Maire répond que le repas des anciens est organisé par le CCAS et que c'est donc au Maire et aux membres du CCAS d'accueillir les personnes âgées.

-Le problème des pigeons est soulevé une nouvelle fois par Monsieur MEUNIER.

-Madame BUHON indique que les riverains de la rue de Châtillon réclament l'installation de toutounets supplémentaires, car les déjections canines sont abondantes sur les trottoirs. Monsieur le Maire demande à Monsieur JACQUINOT, présent dans l'assistance, si les sacs sont utilisés à bon escient. Monsieur JACQUINOT répond que l'usage n'est pas du tout celui de sa destination. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un problème de comportement et que la présence de sacs n'apportera pas de solution.

La séance est levée à 22h.